

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **mardi 21 mai 2024** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier
Madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

À 20 h 05

- *Signature du livre d'or de la Ville par Xavier Beauvais, maire d'un jour et par Gaëlle Cuillerier, Gloria Deho, Alice Demers et Maïka Rousseau-Kazenevick, conseillères d'un jour.*

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement

- ***Bienvenue au maire et aux conseillères d'un jour***

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour

1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024

1.5 Demande de don - La Guilde de courtepoinde de St-Rémi - Année 2024

1.6 Demande de don - L'entraide familiale de Saint-Rémi - Année 2024

1.7 Planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2025 à 2035 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries - Ville de Saint-Rémi

1.8 Préoccupation concernant le maintien des services de guichets automatiques et services courants de la Caisse Desjardins - Appui à la municipalité de Saint-Gervais et à la MRC de Bellechasse

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DE L'URBANISME

- 3.1 Demande numéro 2024-019 de modification au règlement de zonage - Services professionnels pratiqués à domicile
- 3.2 Demande numéro 2024-021 de sursis à l'application du règlement de zonage - 91-105, rue Lachapelle Est
- 3.3 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V722-2024-01 amendant le règlement numéro V722-2023-00 établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'eau (ajout d'une exception)
- 3.4 Adoption du projet - Règlement numéro V722-2024-01 amendant le règlement numéro V722-2023-00 établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'eau (ajout d'une exception)

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'avril 2024 - Dépôt
- 4.2 Dépôt du rapport financier et rapport aux citoyens des faits saillants par la mairesse (articles 105.1 et 105.2.2 LCV)
- 4.3 Achat de matériel et d'équipement informatique pour le télétravail - Soutien financier - Fonds COVID
- 4.4 Affectation de surplus pour divers projets en immobilisations tel que prévu au programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026
- 4.5 Appel d'offres numéro AO-14-2023 - Augmentation de la capacité du poste de pompage principal
- 4.6 Appel d'offres numéro AO-05-2024 - Acquisition et installation de luminaires extérieurs solaires (*reporté*)
- 4.7 Appel d'offres numéro AO-07-2024 - Réfection des infrastructures de diverses rues pour l'année 2024
- 4.8 Appel d'offres numéro AO-08-2024 - Services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées
- 4.9 Contrat numéro AO-13-2021 - Services d'ingénierie pour la mise en opération de nouveaux puits - Modification à l'envergure d'un contrat numéro 2
- 4.10 Contrat numéro AO-03-2022 - Services professionnels d'ingénierie pour la réfection de la rue Notre-Dame - Modification à l'envergure d'un contrat numéro 1
- 4.11 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V728-2024-00 décrétant une dépense de 7 726 000 \$ et un emprunt de 7 726 000 \$ pour l'exécution du projet de mise en place des nouveaux puits numéro 14, 15 et 16

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Contrat d'assurance générale - Augmentation de franchises
- 5.2 MTMD - Protocole d'entente - Implantation d'une bande végétale (brise-vent) - Route 221 - Autorisation de signature
- 5.3 Règlement numéro V730-2024-00 pour l'exécution du projet de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs pour le secteur Sainte-Famille - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Dépôt

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1 Contrat de concession de bar - Fête nationale 2024 - Autorisation de signature

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Tenue d'un encan pour la disposition de biens en collaboration avec le Centre d'acquisitions gouvernementales - Autorisation

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Madame la mairesse présente Xavier Beauvais, maire d'un jour, ainsi que les quatre conseillères d'un jour : Gaëlle Cuillerier, Gloria Deho, Alice Demers et Maïka Rousseau-Kazenevick, tous élèves de 4e année de l'école primaire Saint-Viateur-Clotilde-Raymond.

2024-05-125

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2024-05-126

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 soit approuvé, en tenant compte de la modification apportée au point 4.2 intitulé : *Appel d'offres numéro AO-04-2024 – Fourniture de structures de jeux d'eau – Parc aux quatre vents*, afin de remplacer le nom du soumissionnaire situé au 3e rang dans le tableau du 3^e ATTENDU par *Les Industries Simexco Inc.* à la place de *Tessier Récréo-Parc Inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-127

1.5 DEMANDE DE DON - LA GUILDE DE COURTEPOINTE DE ST-RÉMI - ANNÉE 2024

ATTENDU la demande de don de l'organisme La Guilde de courtepointe de St-Rémi pour ses activités durant l'année 2024;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ à La Guilde de courtepointe de St-Rémi pour ses activités durant l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-128

1.6 DEMANDE DE DON - L'ENTRAIDE FAMILIALE DE SAINT-RÉMI - ANNÉE 2024

ATTENDU la demande de don de l'organisme L'Entraide Familiale de Saint-Rémi pour ses activités durant l'année 2024;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ à l'organisme L'Entraide Familiale de Saint-Rémi pour ses activités durant l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-129

1.7 PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES 2025 À 2035 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES - VILLE DE SAINT-RÉMI

ATTENDU que dans le cadre du processus prévu à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre i-13.3) (art. 272.2 à 272.22), le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) doit adopter annuellement une planification de ses besoins d'espace et la transmettre à chaque municipalité locale dont le territoire comprend, en tout ou en partie, le secteur délimité par celui-ci;

ATTENDU la réception, en date du 9 avril 2024, de la planification des besoins d'espace 2025-2035 du CSSDGS pour la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que comme prévu à l'article 272.7 de ladite Loi, le conseil municipal dispose d'un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la réception de la planification des besoins d'espace pour l'approuver ou la refuser;

ATTENDU que le Conseil exprime sa préoccupation quant à l'impact financier et opérationnel de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (projet de loi no 40) sur les municipalités, comme mentionné dans sa résolution no 2023-10-274;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'approuver la planification des besoins d'espace 2025-2035 du CSSDGS pour la Ville de Saint-Rémi, soit une école primaire comprenant 18 locaux répartis sur une superficie minimale de terrain de 10 500 à 11 500 m² selon le nombre d'étages, malgré les préoccupations exprimées par le Conseil dans le préambule de la présente résolution;

que copie de la présente résolution soit transmise au CSSDGS, à la MRC des Jardins-de-Napierville et à Mme Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-130

1.8 PRÉOCCUPATION CONCERNANT LE MAINTIEN DES SERVICES DE GUICHETS AUTOMATIQUES ET SERVICES COURANTS DE LA CAISSE DESJARDINS - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS ET À LA MRC DE BELLECHASSE

ATTENDU que la disparition de comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre MRC des-Jardins-de-Napierville, notamment ceux de Saint-Édouard et de Sainte-Clotilde, compromettra l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre MRC;

ATTENDU que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi souhaite aussi soutenir la résolution numéro 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution numéro C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre ville à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal joigne sa signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour, entre autres, les résidents de notre MRC;

que copie de la présente résolution soit transmise:

- avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins;
- à l'ensemble des municipalités des Jardins-de-Napierville;
- à la municipalité de Saint-Gervais et à la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3 SERVICE DE L'URBANISME

2024-05-131

3.1 DEMANDE NUMÉRO 2024-019 DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - SERVICES PROFESSIONNELS PRATIQUÉS À DOMICILE

ATTENDU la demande de modification à l'article 4.2.4. *Services professionnels pratiqués à domicile* du règlement de zonage V654-2017-00 déposée par Me Martine Gauthier le 19 avril 2024;

ATTENDU que la demande de modification réglementaire visait plusieurs assouplissements aux normes applicables aux services professionnels pratiqués à domicile;

ATTENDU que les modifications demandées auraient un effet sur l'ensemble du territoire de la Ville;

ATTENDU que la Ville souhaite favoriser l'implantation des usages commerciaux dans les zones et espaces dédiés à ces fins;

ATTENDU que la Ville souhaite éviter les conflits d'usage et les impacts négatifs sur l'environnement urbain;

ATTENDU que la Ville souhaite préserver la qualité de vie, la sécurité et la valeur des quartiers résidentiels;

ATTENDU que la Ville est satisfaite des paramètres actuels de l'article 4.2.4. *Services professionnels pratiqués à domicile* du règlement de zonage V654-2017-00;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville de Saint-Rémi refuse la demande de modification à l'article 4.2.4. *Services professionnels pratiqués à domicile* du règlement de zonage V654-2017-00 déposée par Me Martine Gauthier le 19 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-132

3.2 DEMANDE NUMÉRO 2024-021 DE SURSIS À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE - 91-105, RUE LACHAPELLE EST

ATTENDU qu'à la suite d'un incendie survenu en 2020, le bâtiment principal sis au 91-105, rue Lachapelle Est s'est retrouvé scindé en deux, sur le lot 3 846 346 du Cadastre du Québec;

ATTENDU que l'immeuble se retrouve, depuis le sinistre, en infraction à l'article 3.2.2 du règlement de zonage V654-2017-00 de la Ville qui stipule qu'un seul bâtiment principal est autorisé par terrain;

ATTENDU que les nouveaux propriétaires de l'immeuble ont signifié leur intention de reconstruire la partie manquante du bâtiment principal afin d'y aménager de nouveaux locaux commerciaux;

ATTENDU que l'immeuble est situé dans la zone MIX.08 qui autorise plusieurs classes d'usages commerciaux;

ATTENDU la demande de sursis temporaire sur les éléments dérogatoires à la réglementation d'urbanisme déposée par les propriétaires de l'immeuble le 25 avril 2024;

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble se sont engagés à améliorer la propreté et l'aspect esthétique du bâtiment et du terrain;

ATTENDU qu'un sursis temporaire permettrait l'aboutissement d'un projet commercial structurant représentant d'importants investissements financiers sur le territoire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville de Saint-Rémi autorise un sursis de 24 mois à la date des présentes sur l'application de l'article 3.2.2 pour l'immeuble sis au 91-105, rue Lachapelle Est;

que la Ville de Saint-Rémi demande aux propriétaires de sécuriser les lieux pour toute la durée du sursis et des travaux de construction à venir, notamment en bloquant physiquement l'accès aux véhicules automobiles entre les rues Prud'homme Est et Lachapelle Est, et de respecter toute autre réglementation applicable, à défaut de quoi le présent sursis pourrait être levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-133

3.3 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V722-2024-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V722-2023-00 ÉTABLISSANT UN CONTRÔLE PROVISOIRE DES INTERVENTIONS LIÉES À L'EAU (AJOUT D'UNE EXCEPTION)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V722-2024-01 amendant le règlement numéro V722-2023-00 établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'eau (ajout d'une exception).
- dépose le projet du règlement numéro V722-2024-01 intitulé : Règlement numéro V722-2024-01 amendant le règlement numéro V722-2023-00 établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'eau (ajout d'une exception).

2024-05-134

3.4 ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V722-2024-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V722-2023-00 ÉTABLISSANT UN CONTRÔLE PROVISOIRE DES INTERVENTIONS LIÉES À L'EAU (AJOUT D'UNE EXCEPTION)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 mai 2023 en référence au règlement numéro V722-2024-01 amendant le règlement numéro V722-2023-00 établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'eau (ajout d'une exception);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le projet de règlement numéro V722-2024-01, amendant le règlement numéro V722-2023-00 établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'eau (ajout d'une exception), soit adopté.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), l'assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue à la Mairie de Saint-Rémi, 155, rue de la Mairie à compter de 20h00, le lundi 17 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

2024-05-135

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'AVRIL 2024 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'avril 2024 des comptes à payer au montant de 588 804,57 \$ et des chèques à ratifier au montant de 540 154,61 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle
Directrice du Service des finances et trésorière

2024-05-136

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS PAR LA MAIRESSE (ARTICLES 105.1 ET 105.2.2 LCV)

La directrice du Service des finances et trésorière dépose le rapport financier de la Ville de Saint-Rémi ainsi que celui de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, le tout en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

2024-05-137

4.3 ACHAT DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LE TÉLÉTRAVAIL - SOUTIEN FINANCIER - FONDS COVID

ATTENDU que la MRC des Jardins-de-Napierville octroie jusqu'à un maximum de 10 000 \$ des coûts nets pour l'achat de matériel et d'équipement favorisant le télétravail;

ATTENDU que la Ville désire bénéficier de l'aide financière proposée par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds COVID ;

ATTENDU que le coût total net des dépenses est de 20 813,67 \$, dont 10 000 \$ de sommes admissibles en vertu des conditions prévues dans le formulaire de demande de soutien financier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'approuver la demande d'aide financière de 10 000 \$ à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds COVID ;

d'autoriser Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-138

4.4 AFFECTATION DE SURPLUS POUR DIVERS PROJETS EN IMMOBILISATIONS TEL QUE PRÉVU AU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

ATTENDU que le conseil municipal a adopté en décembre 2023 un programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU que les sommes nécessaires doivent être affectées pour la réalisation de divers projets;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'affectation des divers surplus pour le financement des projets suivants :

| N° projet | Année du projet | Description | Surplus utilisé | Montant |
|--|-----------------|---|---------------------------|----------------------|
| 24-12 | 2024 | Chaises pour la salle de formation - Incendie | Surplus non affecté | 5 750,00 \$ |
| 24-19 | 2024 | Clôture pour délimitation d'évènements pour les loisirs | Surplus non affecté | 15 731,33 \$ |
| 24-20 | 2024 | Pompes - Saint-Paul (rebâtir) | Surplus affecté (égout) | 10 000,00 \$ |
| 24-21 | 2024 | Pompes - Isidore-Soucy (rebâtir) | Surplus affecté (égout) | 10 000,00 \$ |
| 24-22 | 2024 | Remplacement lumières au DEL/Climatisation mairie | Surplus non affecté | 25 000,00 \$ |
| 24-23 | 2024 | Climatisation au centre communautaire | Surplus non affecté | 30 000,00 \$ |
| 24-24 | 2024 | Revêtement - Puits n° 11 | Surplus affecté (aqueduc) | 15 000,00 \$ |
| Total des affectations des différents surplus | | | | 111 481,33 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-139

4.5 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-14-2023 - AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public numéro AO-14-2023 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage principal;

ATTENDU que cinq soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

| Soumissionnaire | Montant (taxes en sus) | Conforme |
|--|-----------------------------------|-----------------|
| Nordmec Construction Inc. | 2 686 670,00 \$ | Oui |
| 9329-0146 Québec Inc. (Groupe M.Potvin) | 2 738 219,62 \$ | Oui |
| Les Entreprises Denexco Inc. | 2 845 152,45 \$ | Oui |
| Filtrum Inc. | 3 273 000,00 \$ | Oui |
| Lessard & Demers – Mécanique de Procédé Inc. | 3 799 130,99 \$ | Non |

ATTENDU que l'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro V729-2024-00;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pascal Rochette, ingénieur de la firme GBI Experts-Conseils Inc., de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat no AO-14-2023 à l'entreprise Nordmec Construction Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat numéro AO-14-2023 à l'entreprise Nordmec Construction Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 686 670,00 \$, taxes en sus, pour l'augmentation de la capacité du poste de pompage principal, conditionnellement à l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro V729-2024-00;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-140

4.6 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-05-2024 - ACQUISITION ET INSTALLATION DE LUMINAIRES EXTÉRIEURS SOLAIRES (REPORTÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

de reporter le présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-141

4.7 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-07-2024 - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE DIVERSES RUES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public numéro AO-07-2024 sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour la réfection des infrastructures de diverses rues pour l'année 2024 sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que cette réfection d'infrastructures concerne les rues Sainte-Anne, Sainte-Famille, Saint-Luc et Saint-Jean ainsi qu'une partie du rang Saint-Paul.

ATTENDU que sept soumissions conformes ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

| Soumissionnaire | Montant (Taxes en sus) |
|---|-------------------------------|
| Location D'Angelo Inc. | 4 601 000,22 \$ |
| 9329-0146 Québec Inc. (M Potvin Excavation) | 4 780 814,14 \$ (Corrigé) |
| Les Entreprises Michaudville Inc. | 5 033 268,10 \$ |
| Eurovia Québec Construction Inc. | 5 198 565,72 \$ |
| T.G.C. Inc. | 5 463 796,48 \$ |
| Ali Excavation Inc. | 5 715 405,96 \$ |
| MSA Infrastructures Inc. | 6 073 093,50 \$ |

ATTENDU que l'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro V730-2024-00;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pascal Lymburner, ingénieur de la firme WSP Canada Inc. et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d'accorder le contrat numéro AO-07-2024 à l'entreprise Location D'Angelo Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat numéro AO-07-2024 à l'entreprise Location D'Angelo Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 601 000,22 \$, taxes en sus, pour la réfection des infrastructures de diverses rues pour l'année 2024 sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, conditionnellement à l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro V730-2024-00;

d'autoriser l'affectation de la dépense nette auprès du surplus accumulé non affecté en lien avec les travaux pour le secteur Saint-Paul seulement. Les travaux en lien avec le secteur Sainte-Famille seront financés par le règlement d'emprunt numéro V730-2024-00;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-142

4.8 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-08-2024 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA MISE À NIVEAU DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres public numéro AO-08-2024 sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO), dans l'Écho et sur le site Internet de la Ville, pour les services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU que trois soumissions ont été déposées;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse faite par le Comité de sélection pour l'évaluation des offres, trois soumissions conformes se détaillent comme suit :

| Soumissionnaire | Montant total (taxes en sus) | Pointage final | Rang |
|-----------------------------------|---|-----------------------|-------------|
| Fnx-Innov Inc. | 45 560,00 \$ | 85 | 1 |
| 4455878 Canada Inc. | 78 010,00 \$ | 72.52 | 2 |
| Stantec Experts- Conseils Ltée | 185 365,00 \$ | 60.37 | 3 |

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat numéro AO-08-2024 à la firme FNX-Innov Inc., étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat numéro AO-08-2024 à la firme FNX-Innov Inc., au montant de 45 560,00 \$, taxes en sus, pour les services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi;

d'autoriser l'affectation de la dépense nette auprès du surplus affecté à l'égout;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-143

4.9 CONTRAT NUMÉRO AO-13-2021 - SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LA MISE EN OPÉRATION DE NOUVEAUX PUIITS - MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT NUMÉRO 2

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 22-02-0033, a octroyé le contrat numéro AO-13-2021 pour les services d'ingénierie pour la mise en opération de nouveaux puits sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, à la firme Technorem Inc., pour un montant de 578 000,59 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'à la suite de l'octroi dudit contrat, des ajouts ont été approuvés par la résolution 2023-11-321 à la suite de la demande de modification portant sur l'envergure du contrat numéro 1, pour un montant de 9 431,55 \$, taxes en sus;

ATTENDU la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols à l'emplacement de l'installation d'une conduite d'amenée d'eau potable;

ATTENDU la participation de madame Caroline Scalzo, ingénieure de la firme Technorem Inc., à une séance publique de la Ville le 28 mars 2024, ainsi qu'à deux réunions préparatoires tenues les 13 février et 14 mars 2024 en vue de ladite séance publique;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'approuver la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 2 pour un montant supplémentaire de 24 632,57 \$, taxes en sus (avenant 3 et 4), portant la valeur du contrat à 612 067,71 \$, taxes en sus;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-144

4.10 CONTRAT NUMÉRO AO-03-2022 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME - MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT NUMÉRO 1

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 22-04-0077, a octroyé le contrat numéro AO-03-2022 pour les services professionnels d'ingénierie concernant la réfection de la rue Notre-Dame sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, à la firme Shellex Groupe Conseil Inc. pour un montant de 185 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'une modélisation hydraulique de l'ensemble du bassin versant de la rue Notre-Dame est requise pour obtenir l'approbation du dimensionnement pluvial par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU la recommandation de monsieur Guillaume Pigeon, ingénieur de la firme Shellex Groupe Conseil Inc, dans l'intérêt de la Ville, d'ajouter la modélisation du bassin situé entre les rues de la Pommeraie, Notre-Dame, Saint-Louis Ouest et Potvin-Lazure;

ATTENDU la recommandation de monsieur Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

d'approuver la demande de modification à l'envergure du contrat numéro 1 pour un montant supplémentaire de 33 500 \$ taxes en sus, portant la valeur du contrat à 218 500 \$, taxes en sus;

d'autoriser l'affectation de la dépense nette après du surplus non affecté en lien avec la modification à l'envergure du contrat numéro 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-145

4.11 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V728-2024-00 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 7 726 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 7 726 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DU PROJET DE MISE EN PLACE DES NOUVEAUX PUIXS NUMÉRO 14, 15 ET 16

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V728-2024-00 décrétant une dépense de 7 726 000 \$ et un emprunt de 7 726 000 \$ pour l'exécution du projet de mise en place des nouveaux puits numéro 14, 15 et 16;

- dépose le projet du règlement numéro V728-2024-00 intitulé : règlement numéro V728-2024-00 décrétant une dépense de 7 726 000 \$ et un emprunt de 7 726 000 \$ pour l'exécution du projet de mise en place des nouveaux puits numéro 14, 15 et 16.

5 SERVICE DU GREFFE

2024-05-146

5.1 CONTRAT D'ASSURANCE GÉNÉRALE - AUGMENTATION DE FRANCHISES

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a renouvelé son contrat d'assurances générales avec la compagnie FQM Assurances Inc. pour l'année 2024;

ATTENDU que, depuis les cinq dernières années, il y a eu très peu de réclamations concernant les bâtiments, leur contenu, ainsi que les biens divers et les équipements d'entrepreneur, ce qui démontre un faible risque d'incidents nécessitant des indemnités importantes dans ces domaines;

ATTENDU que le conseil municipal, dans le cadre de sa responsabilité de gestion des finances publiques, cherche à optimiser les dépenses municipales tout en maintenant une couverture d'assurance adéquate pour les biens municipaux;

ATTENDU que le contrat d'assurance générale actuellement en vigueur pour les biens municipaux comporte des franchises de 2 500 \$ pour les bâtiments, contenu, et de 1 000 \$ pour les biens divers et équipements d'entrepreneur;

ATTENDU que l'augmentation des franchises résulterait en une réduction du coût total du contrat d'assurance générale;

ATTENDU la recommandation de Me Patrice de Repentigny, greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'augmentation des franchises du contrat d'assurance générale comme suit :

- bâtiments et contenu : de 2 500 \$ à 5 000 \$;
- biens divers et équipements d'entrepreneur : de 1 000 \$ à 2 500 \$;

que copie de la présente résolution soit transmise à la FQM Assurances inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-147

5.2 MTMD - PROTOCOLE D'ENTENTE - IMPLANTATION D'UNE BANDE VÉGÉTALE (BRISE-VENT) - ROUTE 221 - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 22-03-0071, la ville de Saint-Rémi confirmait son intérêt à signer une entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) en vue de procéder à l'installation de brise-vent permanent le long de la route 221;

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'une entente avec le MTMD visant la réalisation des activités requise pour l'implantation d'une bande végétale afin de finaliser le brise-vent dans l'emprise ferroviaire abandonnée appartenant à la ville de Saint-Rémi le long de la route 221;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la réalisation des activités requise pour l'implantation d'une bande végétale afin de finaliser le brise-vent dans l'emprise ferroviaire abandonnée appartenant à la ville de Saint-Rémi le long de la route 221 entre les routes 207 et 209 traversant son territoire ainsi que celui de la ville de Saint-Constant et de la municipalité de Saint-Isidore avec le MTMD, portant le numéro 202449 (projet numéro 154230214), laquelle est jointe à la présente résolution;

que copie de la présente résolution soit transmise au MTMD, à madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi qu'au conseil municipal de la municipalité de Saint-Isidore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-148

5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO V730-2024-00 POUR L'EXÉCUTION DU PROJET DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE CHAUSSÉE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS POUR LE SECTEUR SAINTE-FAMILLE - CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER - DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en référence au règlement numéro V730-2024-00 décrétant une dépense de 5 584 790 \$ et un emprunt de 5 584 790 \$ pour l'exécution du projet de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs pour le secteur Sainte-Famille.

6 SERVICE DES LOISIRS

2024-05-149

6.1 CONTRAT DE CONCESSION DE BAR - FÊTE NATIONALE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le spectacle de la Fête nationale prévue le 23 juin 2024;

ATTENDU qu'une entente est à prévoir avec le Dépanneur Notre-Dame pour la concession du bar lors de la Fête nationale;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Ladouceur, directrice du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le responsable de l'animation du milieu, en cas d'absence le greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Rémi le contrat entre la Ville de Saint-Rémi et le Dépanneur Notre-Dame pour la concession du bar lors des festivités de la Fête nationale prévue le 23 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2024-05-150

9.1 TENUE D'UN ENCAN POUR LA DISPOSITION DE BIENS EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES - AUTORISATION

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) permet aux établissements du grand réseau des organismes en éducation, en santé et services sociaux, aux municipalités et aux sociétés d'État du Québec d'accéder aux services de vente par appel d'offres et par enchères publiques organisées par la Disposition des biens du CAG qui est un service écoresponsable du gouvernement du Québec;

ATTENDU que la Ville désire se départir de plusieurs équipements et véhicules qui ne lui sont plus utiles pour ses opérations journalières;

ATTENDU que les biens qui seront mis en vente aux enchères sont les suivants :

| TENU D'UN ENCAN POUR LA DISPOSITION DE BIENS | | | |
|---|-------------------|-------------------------|----------------|
| Article | NIV | Mise minimale de départ | N° de véhicule |
| Ford Focus 2012 | 1FAHP3K24CL223116 | 1 500 \$ | N° 21 |
| Dodge Dakota 2006 | 1D7HW48K26S596388 | 1 000 \$ | N° 18 |
| Remorque fermée (incendie) 2003 | - | 8 000 \$ | - |
| Dodge Ram 1500 2002 | 1D7HA16N92J249327 | 1 500 \$ | N° 05 |
| Tracteur Ford 3600 1980 avec souffleur à neige | C629075 | 5 000 \$ | N° 04 |
| Remorque accidentée | 2FGEADRR08S000288 | 250 / lot | - |
| Remorque décrépie | - | | - |

| | | | |
|--------------------------------|---|--------------|---|
| Support à échelle pour transit | - | 200\$ | - |
| Surfaceuse à glace manuelle | - | 200 \$ | - |
| Tables de ping-pong (2) | - | 200 \$ / lot | - |

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le Service des travaux publics à tenir un encan pour la disposition des biens mentionnés dans le préambule de la présente résolution en collaboration avec le CAG, et ce, avec des mises minimales de départ comme mentionné dans ledit préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

2024-05-151

12 CORRESPONDANCE

- Autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en date du 3 avril 2024, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, permettant à la ville d'entreprendre des interventions dans deux milieux humides en vue de l'aménagement de sentiers récréatifs;
- Courriel en date du 10 avril 2024 de TC Énergie informant la Ville que son Service de sécurité incendie a obtenu un financement de 15 000 \$ pour soutenir son initiative concernant les appareils de détection de gaz;
- Autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en date du 19 avril 2024, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, permettant notamment à la ville d'aménager et exploiter les trois sites de prélèvement d'eau souterraine P-14, P-15 et P-16 à des fins de consommation humaine et d'alimenter son système d'aqueduc;
- Lettre en date du 25 avril 2024 de la Société nationale des Québécois Richelieu-Saint-Laurent, informant la Ville qu'une aide financière de 4 000 \$ lui sera versée dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse annonce que les ventes de garage auront lieu du 24 au 26 mai;

Elle informe également les citoyens de la tenue d'un café littéraire virtuel avec l'artiste Stanley Péan, qui se déroulera le 25 mai à 14 h à la bibliothèque municipale, tout en précisant que l'inscription est obligatoire;

Madame Gagnon-Breton annonce la distribution de plants de l'emblème floral de la Ville de Saint-Rémi, qui aura lieu le dimanche 2 juin de 10 h à 12 h à la gloriollette de l'église;

Elle invite les citoyens à participer aux événements *Sécurité sur roues* et *Défi des élus et élues* organisés en collaboration avec le Club Optimiste de Saint-Rémi, le samedi 8 juin de 9 h à 15 h au parc Jean-Paul-Ferdais;

En conclusion, madame la mairesse rappelle que la date limite pour le paiement du deuxième versement des taxes municipales est le 6 juin.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-05-152

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 21 MAI 2024
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 22 mai 2024.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 22 mai 2024.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière